



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-74107>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-74107**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU Rennes

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26350007600017

Ville : Rennes cedex 9

Code postal : 35033

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 35

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2574386&orgAcronyme=x7c>

Identifiant interne de la consultation : DPS2024-07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Carol HAUTEMULLE

Adresse mail du contact : Carol.hautemulle@chu-rennes.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une présentation de la société, explicitant les moyens humains et matériels justifiant l'aptitude du candidat à pouvoir répondre au marché public
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le chiffre d'affaire global réalisé aux cours des trois derniers exercices et la part du chiffre d'affaire liée aux prestations objet du présent marché public au cours des 3 derniers exercices
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Les références au regard de prestations similaires ou de même nature (dans le secteur hospitalier et dans le domaine fonctionnel), réalisées ou en cours de réalisation au cours des 5 dernières années. L'attestation de qualification AP-MIS ou APSAD.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 06/09/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères de jugement des offres est fixé au règlement de la consultation.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de Mise en Conformité du Système de Sécurité Incendie (SSI) pour le Village Médical du CHU de Rennes

Code CPV principal - Descripteur principal : 45343000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché public unique (pas de lot). Il s'agit d'un marché public ordinaire. Le marché public est traité à prix global et forfaitaire fixé à l'acte d'engagement. L'ensemble des travaux devant être réalisé(e)s sont décrites au cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le Marché Public est d'une durée de validité allant de sa date de notification à la fin de la période de parfait achèvement et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés. Le délai global d'exécution du marché est de 6 mois intégrant le délai de 3 semaines de préparation. Le délai global de réalisation du marché court à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de la date de la période de préparation des travaux correspondant à la première réunion de cadrage conformément à l'article 3.1 du CCTP. Les dispositions concernant la période de préparation figurent au CCAP et au CCTP.

Lieu principal d'exécution du marché : CHU de Rennes

Valeur estimée (H.T.) : 320000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite sur site est obligatoire.

Autres informations complémentaires : Une première consultation relative aux travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie pour le Village Médical et le Centre Hépato Médical Digestif du CHU de Rennes a été lancée en mars 2023 (avis BOAMP : n°23-38944 du 23/03/2023). La consultation comportait deux lots. Le marché relatif au lot 2 (travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (SSI) de catégorie A du Centre hépato médical digestif du CHU de Rennes) a été attribué. Le lot 1 (travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie (SSI) pour le Village Médical du CHU de Rennes) a été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin. Visite : dès retrait du dossier, les opérateurs économiques susceptibles de répondre à cette consultation sont invités à se faire connaître auprès de Monsieur TRAVERS au 02 99 28 94 84 ou par mail vincent.travers@chu-rennes.fr. Nombre maximum de personnes autorisé à participer à la visite : 4 par opérateur économique. Une attestation sera remise à l'issue de la visite (l'absence de participation entraînera automatiquement le rejet de l'offre). Le CHU de Rennes peut négocier avec l'ensemble des soumissionnaires. Toutefois le CHU de Rennes se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le délai de validité des offres est fixé à SIX (6) mois à compter de la date limite de réception des offres définitives. L'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28. Télécopie : 02 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : - Référé précontractuel

prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ; - Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2024